

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY AFIN DE PERMETTRE AUX STATIONS RADIO AMATEUR DU CANADA ET DE L'URUGUAY D'ÉCHANGER DES MESSAGES OU D'AUTRES COMMUNICATIONS AVEC DES TIERS

I

L'Ambassadeur du Canada au Ministre des Affaires étrangères de la République orientale de l'Uruguay

Montevideo, le 15 août 1972

No. 61

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous proposer, d'ordre de mon Gouvernement, qu'un accord soit conclu entre nos deux Gouvernements afin de permettre à des stations radio d'amateur du Canada et de l'Uruguay d'échanger des messages ou d'autres communications émanant de tierces parties ou destinés à des tierces parties, aux conditions suivantes:

- (1) aucune rémunération ne sera versée directement ni indirectement pour ces messages ou communications;
- (2) ces communications se limiteront aux conversations ou messages de nature technique ou personnelle d'une importance insuffisante pour justifier le recours aux services publics de télécommunications. Dans la mesure où, advenant une catastrophe, on ne pourrait pas facilement recourir aux services publics de télécommunications pour la transmission rapide de communications se rattachant directement à la sécurité de la vie ou des biens, ces communications pourront être transmises par des stations radio d'amateur des deux pays;
- (3) cette entente s'appliquera à l'égard de toutes les stations radio d'amateur dûment autorisées par les autorités compétentes du Canada et de l'Uruguay;
- (4) cette entente pourra être dénoncée par l'un ou l'autre des Gouvernements au moyen d'un préavis de soixante jours donné par écrit.

Si le Gouvernement de l'Uruguay est disposé à accepter les dispositions qui précèdent, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions anglaise et française font également foi, et votre réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur après avoir obtenu l'approbation du Congrès de l'Uruguay.

Veillez accepter, monsieur, l'assurance renouvelée de ma plus haute considération.

L'Ambassadeur,
ALFRED P. BISSONNET

L'Honorable M. José A. Mora Otero,
Ministre des Affaires étrangères,
Montevideo.